

# Prédice en toute confiance :


## consentement, sécurité, droits

Prédice est mon espace régional numérique de santé. Il participe à **l'amélioration de ma santé** et à la **qualité de ma prise en charge**. Il est porté par **l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France**. Il s'adresse **à moi** et **à l'ensemble des professionnels** qui me suivent (cabinet de ville, hôpital et structure médico-sociale). Il est **gratuit**.

### Acteur de ma santé avec Prédice

Avant d'utiliser les différents services Prédice\*, je prends connaissance des informations ci-dessous et je peux donner mon consentement à chaque fois qu'il est nécessaire.

**Dossier de coordination** Je peux :



**Retrouver** facilement l'ensemble de mes **événements de santé** et de mes **documents** mis à disposition par les professionnels qui me suivent (en complément du DMP\*\*)

**Alimenter** directement votre Dossier de Coordination avec des documents qui n'y figurent pas encore

**Choisir** les professionnels ou les proches avec lesquels je souhaite **partager** des informations

Consulter le calendrier de **mes rendez-vous médicaux**

**Et en fonction de ma situation :**


Participer à mon **suivi médical à distance**

**Et les professionnels qui me suivent peuvent :**

**Assurer la coordination autour de ma prise en charge** en:

- accédant directement à la bonne information, au bon moment
- échangeant plus facilement entre professionnels
- assurant mon suivi médical à distance

**Télesanté** Je peux par vidéo sécurisée :




Participer à une consultation médicale à distance (en **téléconsultation**) avec un professionnel médical

Participer à un soin à distance (en **télésoin**) avec un pharmacien ou un auxiliaire médical

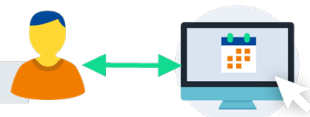
Participer à un accompagnement médico-social (en **visio sécurisée**)

**Mon médecin peut :**



Solliciter un avis médical auprès d'un confrère de la région (**téléexpertise**)

**e-RDV** Je peux :



Prendre un **rendez-vous en ligne** avec les professionnels de ma région

\* Ouverture progressive des services Prédice

\*\* DMP = Dossier Médical Partagé, mon carnet de santé numérique (national)

## En pratique, quels documents relatifs à mon état de santé je peux trouver à l'ouverture de mon Dossier de Coordination ?

L'établissement qui me prend en charge à la possibilité de **déposer des documents de manière provisoire** dans mon dossier de coordination. Dans le respect de la réglementation, ces documents ne sont accessibles que par les professionnels de cet établissement.

## Pourquoi mes données sont recueillies dans Prédice ?

### Données personnelles recueillies :

- mon identité et mes coordonnées (et éventuellement celles de mes proches ou aidants)
- mes données de santé (documents, images médicales, évènements et rendez-vous de santé, professionnels qui me suivent)
- mes données de connexion à Prédice

- Pour s'assurer de **mon identité**, et de celle des **professionnels** qui me suivent
- **Pour partager** avec les professionnels qui me suivent, **les données** nécessaires à ma bonne prise en charge
- Pour s'assurer du **bon fonctionnement** du site et pouvoir identifier un éventuel accès frauduleux ou une utilisation abusive de mes données personnelles

Prédice est un bouquet de services régional :  
aucune donnée n'est revendue ou utilisée à des fins commerciales

## Comment Prédice protège mes données ?

Prédice répond à de **hautes exigences de sécurité** afin de garantir le **respect de ma vie privée**, la **confidentialité** de mes informations et le **secret professionnel** :



### Où sont conservées mes données ?

- Les données dans mon espace Prédice sont conservées en France par une entreprise certifiée par le Ministère de la Santé « hébergeur de données de santé à caractère personnel » (HDS).



## Qui accède à mes données ?



Seuls les professionnels intervenant dans ma prise en charge sont autorisés à accéder à mes données. Cela concerne :

- les professionnels que j'autorise directement
- les structures sanitaires ou médico-sociales qui me prennent en charge
- dans le cas d'un suivi médical à distance : les professionnels déclarés par un des membres de mon équipe de soins

À partir de mon espace Prédice, je peux :

- demander à connaître les professionnels qui ont eu accès à mes données
- autoriser ou limiter les accès à mon Dossier de Coordination par certains professionnels, dans le respect de la réglementation.

→ Plus d'information spécifique à mon Dossier de Coordination sur [www.predice.fr](http://www.predice.fr)

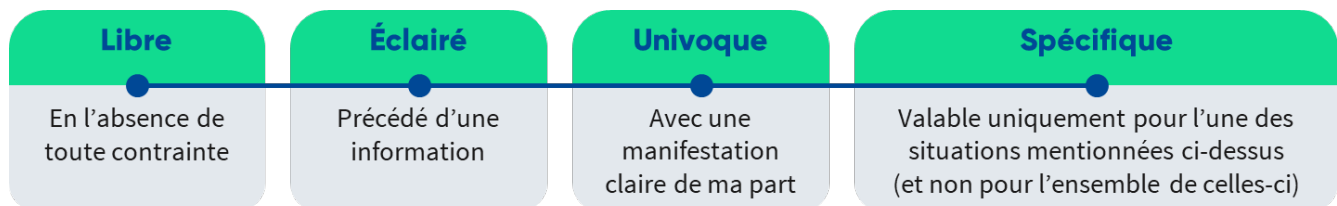
## Quel consentement pour Prédice ?

Mon consentement est nécessaire pour chacune des situations suivantes :

- pour chaque acte de **téléconsultation, télésoin et téléexpertise** : mon consentement est recueilli par le professionnel qui réalise l'acte
- pour l'ouverture de **mon Dossier de Coordination** aux professionnels qui me suivent : mon consentement est recueilli une seule fois :
  - soit sur le site [www.predice.fr](http://www.predice.fr)
  - soit par l'un des professionnels ou l'une des structures de la région qui me suit (cabinet de ville, hôpital ou structure médico-sociale)
- pour débiter un **suivi médical à distance** : mon consentement est recueilli par le professionnel qui m'accompagne.







Dans chacune de ces situations, mon **consentement** doit être :



→ Mon consentement vaut jusqu'à ce que je le retire.

## Quels sont mes droits et comment les exercer ?

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), **je peux sur simple demande écrite :**

 <p><b>Accéder à mes données</b> et demander si nécessaire des <b>corrections</b></p>	 <p>Demander comment mes données ont été <b>utilisées</b> dans Prédice et <b>qui a eu accès</b> à quelles données</p>
 <p><b>Retirer mon consentement</b> et <b>supprimer</b> temporairement ou définitivement <b>mes données</b> de Prédice</p>	 <p><b>Suspendre l'utilisation</b> de mes données le temps de <b>faire valoir les droits</b> précédents</p>

Pour exercer ces droits, **je m'adresse directement à Sant& Numérique Hauts-de-France** à l'adresse mail [dpo@esante-hdf.fr](mailto:dpo@esante-hdf.fr) ou par courrier à l'adresse : *Sant&Numérique Hauts-de-France, 186 rue Edouard Branly, 80450 Camon.*

### En savoir plus

- Je demande davantage d'explications auprès des professionnels qui me suivent
- Je consulte :

- les informations en rapport à la protection de mes données sur [www.predice.fr](http://www.predice.fr) dans la rubrique « Prédice en toute confiance »
- les articles L1110-4 et L1110-12 du Code de la Santé Publique sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



**J'accède au service Prédice sur [www.predice.fr](http://www.predice.fr)**